

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 2026-4-CEX-R-20**Modification de la Politique de perfectionnement des employés de l'Université du Québec**

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2026-4-CEX tenue le 22 avril 2026.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU les résolutions 2011-6-CEX-R-22 (adoption), 2015-3-CEX-R-11 et 2018-2-CEX-R-9 du comité exécutif relatives à la *Politique de perfectionnement des employés de l'Université du Québec* (ci-après « la Politique ») et l'article 9 de la *Politique*, qui prévoit notamment que celle-ci est mise à jour au besoin ou révisée tous les trois ans;

VU la révision de la *Politique* en mai 2021 par la Direction des ressources humaines, suivant laquelle le comité exécutif a été informé le 26 mai 2021 qu'aucune modification n'y avait été apportée;

VU la lettre d'entente n° 9 *Relative à la reconnaissance de scolarité supplémentaire lors de la détermination de l'échelon et en cours d'emploi* intervenue le 18 décembre 2024 entre l'Université du Québec et l'Association des employés et employées du siège social de l'Université du Québec (AEESUQ) et consignée au Protocole 2023-2028 établissant les conditions de travail du personnel des groupes professionnel, technique et bureau intervenu entre l'Université et l'AEESUQ;

VU le projet de modification de la *Politique de perfectionnement des employés de l'Université du Québec*, qui devient la *Politique de perfectionnement du personnel de l'UQ – Siège social*, dont le principal changement concerne l'ajout de l'article 7.6.3 *Reconnaissance de scolarité supplémentaire en cours d'emploi* en cohérence avec la lettre d'entente n° 9 précitée;

Sur la proposition de Hugo Cyr,
appuyée par Denis Chabot,

IL EST RÉSOLU :

De modifier la *Politique de perfectionnement des employés de l'Université du Québec* qui devient la *Politique de perfectionnement du personnel de l'UQ – Siège social*, et ce, conformément au projet de modification annexé à l'avis d'inscription.

Original signé par :

Martin Hudon

Vice-président à la gouvernance,
au secrétariat général et aux
ressources humaines